

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 21 décembre 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°14

Objet : Chaufferie de Scey - Extension réseau de chaleur

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical qu'il peut être raccordé à la chaufferie et réseau de chaleur de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin plusieurs bâtiments supplémentaires : Médiathèque, Ecosystem et éventuellement la Ressourcerie, à l'échéance de la prochaine saison de chauffe.

Le coût du raccordement de ces bâtiments a été évalué à 150 000 € HT (Travaux) + 7 % de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet FLUIDYS à QUINCEY et le BET ESCHBACH pour 10 500 € HT.

Les travaux à engager consistent en la réalisation d'une extension du réseau de chaleur d'une longueur de 525 ml pour le raccordement de 2 bâtiments.

La consultation des entreprises a été lancée selon une procédure adaptée ouverte le 13 décembre 2022 pour une remise des plis le 4 janvier 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DEL14_2BS11

Les critères de sélection sont les suivants :

Critères		Pondération
1	Prix de la prestation, note sur 10	60%
2	Valeur technique, note sur 10 décomposée de la façon suivante :	40%
2.1	Méthodologie, note sur 4	
2.2	Moyens humains et techniques, note sur 3	
2.3	Références, note sur 3	

Le marché comporte les 2 lots suivants :

Lot n°1 : VRD.

Lot n°2 : Chauffage.

Le Bureau syndical entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le dossier de consultation présenté.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues à l'issue des consultations ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ : Dossier de consultation des entreprises

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230111-DEL14_2BS11